



Paris, le 27 septembre 2013

Comité technique ministériel du 26 septembre 2013

Compte-rendu FORCE OUVRIÈRE

Ce Comité technique ministériel s'ouvrira sur l'irruption, dans la salle, d'élus à la CAP centrale des secrétaires administratifs avant même d'aborder son ordre du jour :

1. **Présentation du [PLF 2014](#)** **pages 1 à 4**
2. **Projet de décret rattachant les divisions transport des centres régionaux d'information et de coordination routières (CRICR)** **pages 4 à 6**
3. **Projet de décret transférant le domaine public fluvial non navigable du fleuve Var au département des Alpes-Maritimes :** **page 6**

Le Ministre de l'écologie, Philippe Martin, a ouvert ce Comité technique ministériel, rejoint un peu plus tard par sa collègue du développement durable et du logement, Cécile Duflot.

Réponses aux déclarations préliminaires (cf. [déclaration FO](#)) :

Le Ministre de l'écologie s'attendait à une intervention d'ordre général comme celle de Force Ouvrière puisqu'il répondra aux questions « politiques », indiquant qu'il n'aborderait les sujets « techniques » que lors de ses prochaines rencontres bilatérales. C'est dans ce cadre que la FEETS-FO sera reçue le 16 octobre prochain.

La déclaration FO était attendue puisque le Ministre a ouvert son propos par la question centrale : « *ce budget est-il un bon ou un mauvais budget ?* », se gardant cependant bien d'y répondre...

Le Ministre nous précisera qu'il avait une bonne connaissance de la réalité du terrain pour avoir présidé durant 15 ans un Conseil général (celui du Gers, de 1998 à sa récente nomination en juillet dernier). Il se gardera cependant bien de préciser qu'il connaissait d'autant mieux ce département qu'il y avait sévi comme Préfet (de 1988 à 1992). Est-ce donc la prudence de l'ancien préfet ou de l'élu ... toujours est-il qu'il se montrera étonné par le processus de fermeture des Bureaux de Poste engagé depuis plusieurs années dans « son » département (avec le transfert partiel de leur activité soit en mairie, soit dans des commerces, y compris ambulants) dans la perspective d'y résumer à terme la présence de la Poste de 72 à 10 bureaux !

Il se contentera donc de préciser que, solidaire du gouvernement, il associerait le MEDDE à l'effort (baisse d'effectifs et de moyens) afin de remplir ses « missions essentielles » ... sans pour autant préciser lesquelles !

Ajoutant que le ministère serait « *en 1^{ère} ligne en 2014* », il a assuré qu'il « *le serait également en 2015, 2016 et 2017* ».

On peut donc s'inquiéter sur le sens de cet engagement car il apparaît que si le ministère est, en 2014, en 1^{ère} ligne, la comparaison avec d'autres ministères démontre qu'il l'est surtout sur ... la ligne des moins (voir ci-après en page 3).

Il rappellera enfin l'agenda social pour reconnaître les retards dans sa mise en œuvre, citant les sujets qui ont avancé (la tenue des Assises de l'ingénieur, le dossier des OPA ou encore le chantier sur l'égalité), reconnaissant le retard pris pour d'autres (les chantiers statutaires des personnels de catégorie C, la déprécarisation et le dossier statutaire des corps de l'environnement), demandant au Secrétaire général de lui présenter un projet avant la fin de l'année. Il a annoncé la mise en place d'un groupe de travail en octobre sur les contractuels des établissements publics environnement.

Le Ministre a terminé son allocution en nous promettant de répondre à nos questions ... lors de notre prochaine rencontre avant de passer la parole à Cécile Duflot.

La Ministre de l'égalité des territoires et du logement se félicitera, avec un recul de 18 mois, du travail effectué par les services et qui ont notamment permis l'élaboration de trois lois importantes.

Concernant le gel du point d'indice elle osera soutenir que la politique en faveur de la rénovation thermique profiterait aux ménages les plus modestes et qu'à ce titre, elle contribuerait à l'amélioration du pouvoir d'achat des personnels de catégorie C (sic !).

Force Ouvrière a aussitôt réagi, seul mais vivement :

Nous avons interpellé la Ministre, dans ce cadre, sur le fait qu'il était intolérable que, dans le même temps :

- elle annonce à plusieurs milliers d'agents que leurs missions vont être abandonnées et leurs postes supprimés, leur imposant de se chercher soit une nouvelle activité (mais laquelle ?) soit un nouvel employeur...
- le gouvernement prévoit de créer 2000 emplois précaires dans le cadre de la mise en œuvre de ces nouvelles missions du ministère !

Alors que les agents sont dans l'incertitude du lendemain (le projet de loi ALUR prévoit le transfert des compétences ADS aux communautés de communes et le projet de loi de finances 2014 prévoit maintenant - à son [article 66](#) - l'arrêt des missions d'ATESAT), comment prévoir de redéployer ces mêmes agents ailleurs (mais où ?) que sur les missions nouvelles du ministère est inacceptable !

Alors que le tarissement des recrutements - mais aussi la fusion des corps de catégorie B - menacent la pérennité des écoles (comme l'ENTE) qui pourraient être le « berceau naturel » de la formation à ces nouvelles missions est inacceptable !

Alors que par exemple les dessinateurs sont en quête d'avenir et de légitimes perspectives de carrière au point que le rapport d'étape de l'« *Audit sur la situation professionnelle des adjoints administratifs et des dessinateurs* » n'exclue pas de proposer la fusion des filières technique et administrative (à laquelle FO est résolument opposée), laisser passer les opportunités est inacceptable !

Le ministère doit rechercher d'autres solutions qu'un plan social expulsant plusieurs milliers d'agents pour confier par ailleurs à des associations le soin de recruter des salariés précaires pour exercer à leur place les missions nouvelles...

Face à un « Ministère qui se coule » :

l'occasion d'un « quadruple effet Kisscool » !

1. Parce qu'il convient de redonner un sens aux personnels du ministère à la veille d'un plan social n'offrant d'autre contrepartie que de modestes et éphémères indemnités de leurs futures souffrances,
2. Parce qu'il convient de préserver le caractère technique des MEDDE/METL que menace l'abandon de l'ADS et, maintenant, de l'ATESAT,
3. Parce que les Écoles du ministère ont la capacité d'être les formateurs à ces nouvelles compétences et le besoin de résister à ces abandons qui les menacent à leur tour,
4. Parce que les personnels de catégorie C attendent que la capacité d'adaptation qu'ils ont toujours su démontrer préserve leur avenir dans ce contexte,
...et leur apporte enfin par ailleurs les légitimes revalorisations qu'ils méritent !

La Ministre de l'égalité des territoires et du logement s'est montrée sensible à cette démonstration de l'inconséquence d'un tel projet et a tenu, avant de partir, à nous assurer de son intention de creuser cette voie avec nous.

Présentation du projet de loi de finances 2014

1) Les réductions d'effectifs continuent dans les services des ministères :

	LFI 2013	PLF 2014	Total 2014	Diminution
Ministère MEDDE	-614	-522	34641	-1,48%
Ministère METL	-662	-697	13477	-4,92%
Total Ministère	-1276	-1219	48118	-2,47%

2) Les opérateurs subissent :

	LFI 2013	PLF 2014	Total 2014	Diminution
Opérateurs MEDDE	-319	-390	20665	-1,85%
Opérateurs METL	-7	16	477	3,47%
Total opérateurs	-326	-374	21142	-1,74%

Le Secrétaire général du ministère indique qu'il y aura une diminution de 115 pour VNF, 89 pour Météo-France, 42 pour l'IGN, 45 pour les agences de l'eau, 44 pour l'ONCFS, 14 pour l'ONEMA.

3) Les ministères sacrifiés :

	LFI 2013	PLF 2014	Total 2014	Diminution
Total	-1602	-1593	69260	-2,25%

4) Des augmentations de crédits en trompe l'œil :

Pour le MEDDE, il s'agit en réalité d'une baisse de 500 M euros puisqu'il y a l'artifice des crédits des projets d'investissement d'avenir attribués à l'ADEME. La priorité est donc donnée à l'EPIC ADEME plutôt qu'aux services du ministère.

Dans le détail, la plupart des programmes subissent des diminutions de crédits de paiement (comme les risques technologiques, la diminution des investissements dans les transports). Par ailleurs, l'Etat se retire à nouveau du financement de l'AFIFT en le compensant par une augmentation de la redevance domaniale versée par les sociétés d'autoroutes. Par ailleurs, suite à notre interpellation, le DGITM nous confirme que des discussions sont en cours avec les sociétés d'autoroutes pour un plan de relance avec des travaux en compensation d'un allongement de la durée des concessions...

Pour le METL, l'augmentation présentée masque une diminution importante sur le programme Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat : 561 millions d'euros en loi de finances initiale 2013 pour ... 406 millions d'euros seulement en 2014.

Enfin, pour les deux ministères, le PLF reste tout théorique puisque l'année 2013 a montré qu'il était possible d'avoir un gel ... et même un surgel !

5) Des établissements publics sont ponctionnés :

Après une conférence environnementale dont une des tables rondes portait sur la politique de l'eau, le PLF confirme le hold up de 210 millions d'euros sur le fond de roulement des agences de l'eau. Le représentant de la direction métier indique que ce prélèvement se fera sur 2 ans : 3 agences en 2014 et 3 agences en 2015.

Par ailleurs, le ministère de l'écologie réduit les ressources des opérateurs de 72 millions d'euros en plafonnant les taxes affectées (ADEME, VNF, ONCFS notamment)

FO a aussi interpellé l'administration sur l'intégration dans le budget du CEREMA sur l'entretien des bâtiments et le renouvellement du matériel.

6) Le catégoriel 2014 (augmentation des salaires/primes) hors opérateurs :

L'enveloppe en 2013 était de 18 millions d'euros (4,8 pour le METL et 13,2 pour le MEDDE) et 6 millions de mesures d'accompagnement des restructurations.

Le projet de loi de finances 2014 prévoit :

- 15 millions d'euros pour les mesures catégorielles (soit une baisse de 3 millions !)
- 6 millions d'euros pour les mesures d'accompagnement des restructurations,
- 4,4 millions d'euros pour compenser aux collectivités le surcoût des cotisations sociales des agents dégagés des missions ADS et qui arriveraient à se « vendre » à des collectivités pour partir en détachement (cette compensation est de 10 000 euros par an pour un agent de catégorie C et entre 11 000 et 12 000 euros pour un agent de catégorie B). Au final cela correspond à environ 400 agents (pour un dispositif prévu pour seulement 2 ans).

Force Ouvrière n'accepte pas une baisse de cette enveloppe pour financer le plan de dégage ment des agents chargés de l'ADS et de l'ATESAT.

7) Les autres crédits liés aux personnels hors opérateurs :

	2013	2014
Action sociale	18 millions d'euros	17,2 millions d'euros
Recrutement, formation...	12,9 millions d'euros	11,9 millions d'euros
Risques professionnels, médecine de prévention...	2,3 millions d'euros	1,5 millions d'euros

Par ailleurs, les moyens supports diminuent de -1,5%

Une seule conclusion s'impose :
il s'agit bien d'un budget d'austérité !

POINT 1. : **Projet de décret portant modification du décret n°2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartemen-tales des routes, en vue d'un rattachement des divisions transport des centres régionaux d'information et de coordination routières (CRICR) :**

Expert FO : Laurent JANVIER

Le texte proposé aujourd'hui vise à rattacher les divisions transports des CRICR aux DIR. Pourtant, nous croyons savoir qu'il y a quelques mois, un groupe de travail avait conclu qu'il était plus opportun de rattacher ces entités aux DREAL de zone. Une conclusion semblant partagée par les différentes parties concernées, à savoir les CRICR, les DIR et les DREAL. C'est donc envers et contre tous que le ministère a décidé de rattacher les divisions transports des CRICR aux DIR.

Dès lors que cette option a été retenue, il convient désormais que le ministère en assure le « service après-vente », à savoir de garantir que les CRICR puissent poursuivre leurs missions d'information et de coordination routière en toute impartialité, sans juge-et-parti mais avec l'aide et l'appui technique des DIR pour disposer de l'ensemble des informations nécessaires. Et

ce bien au delà des seules données du réseau routier national non concédé. Oui, comme leur nom l'indique, les CRICR ont vocation à assurer l'Information et la Coordination Routière quels que soient les gestionnaires de voirie. Aujourd'hui, si les CRICR sont performants et crédibles, c'est parce qu'ils centralisent un grand nombre de données et d'informations. C'est cela qui leur permet de disposer d'une vision d'ensemble de l'état du réseau routier (national ou non, concédé ou non), élément essentiel pour pouvoir prendre les bonnes décisions, notamment en situation de crise.

Si les CRICR ne centralisent plus l'information routière demain, qui le fera ? Qui sera capable d'éclairer les décisions du préfet en situation de crise ? A quoi servira un site Bison Futé flambant neuf et cher payé s'il n'indique des informations que sur le réseau routier non concédé, qui a fondu de moitié lors de la dernière vague de décentralisation en 2006 ? Un gaspillage d'argent public en prévision ? Les usagers vont alors rapidement se tourner vers d'autres sources d'informations de source privée. Êtes-vous ainsi en train de préparer discrètement l'abandon d'une mission régaliennne au profit du secteur privé ? L'Etat peut-il raisonnablement abandonner la maîtrise de la chaîne de l'information et continuer d'assurer son rôle décisionnaire lors d'une crise sans risquer d'être influencé par des informations plus ou moins malencontreusement erronées si elles sont disponibles !

Vous l'aurez compris, Monsieur le Président, nous sommes plus que circonspects et inquiets quant au fond du sujet qui nous occupe aujourd'hui.

Sur la « forme », nous tenons à dénoncer une erreur dans les documents remis. En effet, le transfert en DIR ne se fera pas sans conséquence pour les divisions transports de CRICR puisque certaines, comme en Rhône-Alpes, se voient amputer d'un ETP au passage. Ça peut paraître peu en valeur absolue mais ce n'est pas nul et, relativement à la taille de la division, c'est beaucoup trop !

Ensuite, dans l'article 5 du projet de décret, une erreur est à corriger : les divisions transports des DIR n'existent pas et sauf erreur de notre part, les CRICR, au 1er janvier 2014, seront toujours constitués d'une division transports, même si cette division devait être une entité de DIR.

Enfin, la question structurelle de rattachement des CRICR ne doit pas cacher les menaces pesant sur leur existence même, livrés à un jeu de démantèlement initié par le ministère de l'Intérieur.

Et bien au delà du cas des CRICR, le jeu de bonneteau inter-ministériel entre MEEDE et Intérieur s'apprête à causer de nouveaux dommages collatéraux. En témoigne le lancement durant l'été, en catimini, d'une mission chargée de faire des propositions d'évolution de l'organisation des services territoriaux intégrant le transfert de l'ensemble des effectifs dédiés aux missions de sécurité et d'éducation routières, à l'exclusion des politiques de sécurité des infrastructures routières et de la réglementation technique des véhicules.

Ainsi, après avoir placé contre leur gré les IPCSR sur la ligne de départ vers le ministère de l'Intérieur « employeur », tout étant bien loin d'être réglé à ce stade, voici que l'ensemble des effectifs dédiés en DDI et DREAL se retrouvent dans le viseur. Avec à la clé plus de 700 ETP, correspondant à un nombre beaucoup plus élevé d'agents concernés au regard de la répartition des missions dans les services.

Et nul doute que le lancement de cette nouvelle phase de décomposition des compétences techniques de notre ministère et de nos services ne pourra que rouvrir l'appétit des préfetures, déjà manifestée en 2010 à la mise en place de la Réate, pour absorber agents et parties de services. Le tout plaçant la perspective d'une nouvelle déstabilisation des bien fragiles DDT(M), ayant réussi jusque là à préserver, contre vents et marées, une masse critique à peine suffisante en encadrement et compétences sur les sujets liés à la sécurité routière et des infrastructures, à la prévention des risques et à la gestion de crise. Autant de compétences aujourd'hui imbriquées dans les services.

Ce nouveau détricotage risque donc, s'il l'on n'y prend pas garde, de mettre une nouvelle fois en péril le service public sur des sujets sensibles, ainsi que de remettre en question la gestion d'agents transférés arbitrairement en fonction de la façon dont leur activité sera ventilée par leur hiérarchie.

Nous sommes donc, Monsieur le Président, demandeurs de l'expression de votre position dans les débats interministériels en cours ou à venir.

Débats sur le projet :

Dès l'ouverture des débats, le Secrétaire général a admis que le rattachement des CRICR aux DIR ne constituait qu'une réponse immédiate à la création du CEREMA... sans aucunement préjuger des effets susceptibles de découler des débats interministériels en cours sur l'avenir des missions des CRICR. Débats tendus au sein desquels le MEDDE indique porter une ligne de promotion de ses services au delà de la simple gestion de crise.

Le CTM était donc dans les faits consulté sur une solution d'hébergement transitoire des agents et missions des CRICR !

Concernant la question des effectifs, suite à notre intervention, l'administration s'est engagée à nous transmettre les évolutions site par site.

Concernant enfin la question relative au transfert vers le ministère de l'Intérieur des effectifs dédiés à la sécurité routière des DDT(M) et DREAL, nulle réponse claire ne nous fut adressée... admettant au passage que certains réflexes de certains au sein de l'administration pouvaient conduire à une dégradation des missions !

Sujet que FORCE OUVRIERE saura remettre sur la table...

...avant de s'abstenir pour ne pas s'opposer au relogement d'urgence des CRICR !

Vote du projet de décret :

Abstention : unanime

POINT 2. : Projet de décret relatif aux modalités de transfert des services ou parties de services de l'État qui participent à l'exercice des compétences sur le domaine public fluvial non navigable du fleuve Var, dont la propriété a été transférée au département des Alpes-Maritimes :

Expert FO : Zainil NIZALALY

Il s'agit-là de la mise en œuvre de la loi libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 constituant la deuxième « vague » de décentralisation dont nous nous rappellerons qu'elle avait été passée aux forceps du 49.3...

A l'aube de ce qu'il convient désormais d'appeler « acte » et non plus « vague » tant il est clair qu'il ne s'agit que d'un troisième ... « reflux » (!), Force Ouvrière ne peut qu'exprimer son opposition à la vente de ce n^{ième} lot de la vente à la découpe des services du ministère...

Vote du projet de décret :

CONTRE : Force Ouvrière - CGT-FSU

Abstention : CFDT-UNSA